

Affaires

Erika : reconnaissance du préjudice écologique

Il y a donc désormais en France un préjudice écologique. Ainsi en a décidé la Cour d'appel de Paris en confirmant, le 30 mars dernier, le jugement du 16 avril 2008 qui avait condamné Total, la société de classification Rina, l'armateur et propriétaire de l'Erika Giuseppe Savarese et le gestionnaire Antonio Pollara. Pour mémoire, le 12 décembre 2009, l'Erika, navire vieux de 24 ans affrété par Total, s'était brisé en deux en déversant 20 000 tonnes de fioul sur 400 km de côtes bretonnes. Pour cette pollution, les prévenus ont écopé de l'amende maximale de 375 000 euros pour les personnes morales et de celle de 75 000 euros pour les personnes physiques. En outre, ils ont été condamnés à verser solidairement 200,6 millions d'euros d'indemnités aux 80 parties civiles, au titre notamment du fameux préjudice écologique. Une notion

reconnue pour la première fois en première instance et élargi par la Cour d'appel. Néanmoins, l'arrêt s'est accompagné d'une bonne nouvelle pour Total : au titre du droit maritime international qui fait peser les responsabilités sur le propriétaire du navire et non l'affréteur, les dommages-intérêts accordés aux parties civiles ne lui sont pas imputés. Le groupe pétrolier, qui avait déjà versé définitivement aux parties civiles qui le souhaitaient les sommes fixées par le tribunal, à savoir 171,5 millions d'euros, n'aura donc pas à payer le surplus, contrairement à ses co-prévenus. Ces derniers ont d'ores et déjà décidé de se pourvoir en cassation.

Total était représenté *Daniel Soulez-Larivière* et *Emmanuel Fontaine*.

Olivier Metzner, *Loïc Guérin*, *Axel Engelsen* et *Frédérique Le Berre* accompagnaient Rina.

Luc Grellet conseillait Antonio Pollara et *Pierre-Olivier Sur*

représentait Giuseppe Savarese. Les parties civiles étaient représentées par : *Alexandre Varaut*, *Corinne Lepage*, *Alexandre Huglo* et *Alexandre Moustardier*, *Emmanuel Ludot*, avocat au barreau de Reims, *Alain Leclerc*, *Jean-Pierre Mignard*, *Emmanuel Tordjman*, *Sébastien Mabile*, *Xavier Delplanque*, *Thomas Dumont*, *Alexandre Faro*, *William Bourdon*, *Jacques Druai* et *Jérôme Bouquet-Elkaim*, avocats au barreau de Rennes, *Frédéric Marchand*, avocat au barreau de Nantes, *Dominique Cartron*, avocat au barreau de Rennes, *Yves-Noël Genty*, *Jérôme Franck*, *Maurice Briand*, avocat au barreau de Guingamp, *Philippe Corbier*, *Philippe Valent*, *Emmanuelle Hauser-Phelizon*, *Dominique Treille*, avocat au barreau de Nantes, *François-Xavier Kelidjian*, *Eric-Denis Ferre*, *Alain-Victor Marchand*, *Jean-Paul Levy*, et *Jean-Paul Quimbert*, avocat au barreau de Nantes.

Télex

> Une opération combinant une offre d'échange initiée par Casino et une offre d'achat initiée par BNP Paribas a été lancée afin de réduire les tombées obligataires de 2012 et 2013, de respectivement 440 et 354 millions d'euros, et d'allonger la maturité de la dette tout en réduisant les frais financiers du groupe Casino. Près de 1,5 milliard d'euros ont été apportés à l'opération, pour 800 millions demandés, ce qui représente un taux de succès de près de 61 %. Simmons & Simmons conseillait Casino avec *Arnaud Achard*, associé, et *Louma Haffar*. Linklaters représentait les banques avec *Gilles Endreo*, associé, *Véronique Delaittre*, counsel, *Jeremy Grant* et *Arjun Muddu*.

> Weinberg Real Estate Partners, premier fonds immobilier de Weinberg Real Estate, vient de lever 85 millions d'euros auprès d'un groupe d'investisseurs français et européens afin d'acquérir des actifs commerciaux et des bureaux, compris entre 10 et 40 millions d'euros.

SJ Berwin conseillait Weinberg Real Estate avec *Arnaud David*, associé, pour la création de fonds, et avec *Fanny Combourieu*, associée, et *Raphaël Béra* pour les aspects fiscaux.

Précisions

Concernant le refinancement d'Eutelsat (LJA n° 968), c'est bien le montant total de ce dernier qui s'élève à 1,3 milliard d'euros. Il sera divisé en deux parties : une émission d'obligations pour un montant de 850 millions d'euros et la signature d'un nouveau contrat de crédit pour un montant de 450 millions d'euros.

Freshfields et DLA sur la vente du siège de Mayer Brown

Le groupe allemand Real I.S. vient d'acquérir auprès d'Unibail-Rodamco le 20 avenue Hoche, qui abrite le bureau parisien de Mayer Brown, pour 42 M€.

Dans cette opération, l'acquéreur était conseillé par Freshfields, avec *Pascal Schmitz*, associé, *Armel d'Aboville* et *Guillaume Palais* pour les aspects de droit immobilier ; *Antoine Colonna d'Istria*, associé, et *Ludovic Geneston* pour les aspects fiscaux ; et *Hélène Pancrazi* pour les aspects financiers. Real IS était également conseillé par *Laurent Hosana* de l'étude Jusot & Associés. Bayerische Landesbank, qui a financé partiellement l'acquisition de ce complexe immobilier, était accompagné par l'équipe Finance de DLA Piper avec, à Paris, *Véronique Collin*, associée, et *Nora Djadoun Langrené*, accompagnées de l'étude Lasaygues avec *Hubert de Vaulgrenant* et *Alexandr Baikalov*. Enfin, Unibail-Rodamco était assisté par *François Thomé* et *Jean-Claude Ginisty* de l'étude Ginisty Fil Blanchet.

Dechert sur la nouvelle centrale d'Empower en Mauritanie

Le groupe britannique Empower Ltd vient de signer un contrat pour la construction d'une importante centrale thermique portable, avec l'Etat de Mauritanie et la société nationale d'électricité, la Somelec.

Cette opération est financée par deux institutions financières basées dans le Golfe (Banque islamique de développement et Fades). Les garanties liées au projet étaient émises par la Barclays.

Dans ce montage, qui comportait certains éléments de finance islamique, Empower était conseillée par Dechert, avec *Stéphan Alamowitch*, associé, *Christophe Garcia*, et *Jelena Vodjevic*, ainsi que par *Julien Monsenego* pour les aspects fiscaux, avec l'appui pour le droit mauritanien du professeur Mohamed Salah.

La Somelec et l'Etat mauritanien était accompagnés par le cabinet local Bedy.

Les bailleurs de fonds s'étaient, quant à eux, appuyés sur leurs services juridiques internes.